

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 avril 2012

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD est excusé.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Fabienne BRUNNER, Catherine CHEVALLEY, Anilda DEWARRAT, Elisabeth FARIAS, Laurent GABELLA, Eric GENTIZON, François GILLET, Anne-Louise GILLIÉRON, Jean-Yves MARTIN, Marina MELON, Nicola SCHIRINZI, Maryse SCHNEIDER, Fanny SPICHIGER, Piero SUTTERLET, Vassilis VENIZELOS et Thierry VUAGNIAUX.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Philipp MÜLLER et Quentin RICHARD.

Membres présents	80
Membres excusés	17
Membres absents	2
Effectif actuel	99

**2. APPROBATION DU PV
DU 8 MARS 2012**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tel que présenté, le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 mars 2012 n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. DÉMISSION

de M. Martin BARAGAÑO

En date du 21 mars dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chers et chères membres de la Municipalité, Chers et chères Conseillers communaux,

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission du Conseil communal au 31 mars 2012.

En effet dans le cadre de ma profession, je vais me lancer dans une formation de brevet en assurances sociales.

Cette formation qui m'occupera deux soirées par semaine et un samedi matin ne me permettra pas de faire mon travail de Conseiller correctement. Je préfère donc laisser ma place à un camarade qui pourra ainsi faire un travail de qualité au sein du Conseil communal.

Cette expérience inoubliable m'a permis d'apprendre à connaître le fonctionnement politique de ma ville d'adoption et aussi de rencontrer des gens formidables et peu importe leurs couleurs politiques.

Je vous remercie pour les nombreux débats intéressants et parfois passionnés qu'il y a eu durant toutes ces années.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Martin BARAGAÑO.

M. Martin BARAGAÑO a accédé au Conseil communal en mars 2000. Il a siégé dans la Commission des naturalisations de 2004 à 2005.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Martin BARAGAÑO pour son engagement au sein de notre Conseil durant ces quatre législatures. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de MM. José Dionisio CARVALHO DA SILVA et Martin BARAGAÑO, le Conseil communal se retrouve avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ces Conseillers.

M. Vincent BRISSE, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du groupe UDC, ne pouvant être présent ce soir, sera assermenté lors de la prochaine séance.

M. Jeyashankar JEYARATNAM, premier des viennent-ensuite de la liste du groupe socialiste, né en 1968 et domicilié à la rue de Rhodes 3 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Martin BARAGAÑO.

Je prie M. Jeyashankar JEYARATNAM de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Jeyashankar JEYARATNAM, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.

M. Jeyashankar JEYARATNAM : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets, par le biais de nos scrutateurs, un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à

reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

*Divers courriers de
M. Marcel DESPLAND*

Suite à la pétition requête de janvier, nous avons reçu trois compléments d'informations de M. Marcel DESPLAND. Vu les derniers courriers déjà remis à la Municipalité, nous transmettons également ceux-ci portant sur les mêmes sujets.

Ces correspondances sont à disposition auprès des secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Invitation des Amis du
Musée d'Yverdon et région*

En date du 28 mars 2012, j'ai reçu un courrier des Amis du Musée d'Yverdon et région invitant tous les Conseillers communaux à leur assemblée générale qui aura lieu le mardi 24 avril 2012 à 19h30 à l'Aula Magna du Château d'Yverdon-les-Bains. Elle sera suivie d'une conférence de M. Bernard Reymond, archéologue et illustrateur yverdonnois, sur le thème « Vues sur le passé » et d'un verre de l'amitié.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Discipline

Lors du dernier Conseil, la salle s'est montrée passablement bruyante. Eu égard aux téléspectateurs, aux orateurs ainsi qu'aux secrétaires, je vous serai gré d'être plus disciplinés. Effectivement, il est difficile pour nos secrétaires de retranscrire les débats lorsqu'il y a beaucoup de brouhaha. Je vous remercie de votre collaboration et compréhension. Et cela m'évitera peut-être un article pour presque passer pour la fée clochette (*rire dans la salle*). Merci de votre compréhension.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Une Motion de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Un Postulat de M. le Conseiller Bart WIND
- Un Postulat de M. le Conseiller Cédric PILLONEL
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Deux Questions de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT
- Une Question de M. le Conseiller Philippe GRUET
- Une Question de M. le Conseiller Olivier KERNEN
- Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

CO12.02

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous prenons acte de la communication CO12.02 concernant le réaménagement de la place de jeux de l'immeuble rue de Bullet 3.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, Mme la Présidente.

CO12.03

La Municipalité souhaite vous apporter une information concernant le soutien apporté au projet de reprise du cinéma Bel-Air.

Le Conseil communal et la population se sont émus à plusieurs reprises, à juste titre, de la situation de carence cinématographique qui perdure depuis plusieurs mois en Ville d'Yverdon-les-Bains, suite à la faillite de la société qui exploitait les trois salles de cinémas : le Capitole, le Bel Air et le Rex.

La Municipalité est active sur plusieurs plans. D'une part, comme elle l'avait annoncée dans son communiqué de presse du 1^{er} novembre 2011, une étude a été lancée en vue de la construction d'un bâtiment multifonctionnel, sur la place de l'Ancien-Stand, intégrant un complexe de cinémas.

D'autre part, un groupe de travail interne reçoit régulièrement des investisseurs potentiels, exploitants de grands complexes de cinémas, qui confirment leur intérêt pour Yverdon-les-Bains et qui pourraient participer à l'aménagement partiel de cette construction.

Finalement, à court terme, il s'agit de soutenir des initiatives privées ou associatives, comme celle qui connaît un franc succès, l'association CINEDICI, avec la projection d'un film, tous les dimanches soirs, dans l'une des institutions culturelles de la place.

Aujourd'hui, c'est un autre projet, dont les médias se sont fait l'écho à plusieurs reprises, pour lequel nous intervenons et duquel nous souhaitons vous informer.

Une association des amis du cinéma Bel-Air s'est créée, emmenée par Mme Chahnaz Sibai, exploitante des cinémas morgiens. Un dossier a été constitué, qui constate une fois encore le potentiel commercial que représente une ville-centre de près de 30'000 habitants. Le projet présenté est ambitieux : il s'agit de reprendre l'exploitation de la salle précitée en procédant à d'importants travaux pour la rénovation de la salle, du lobby et des installations techniques (installation du numérique). Cette salle pourrait donc rouvrir ses portes durant l'été, Mme Sibai annonce même le mois de juin. Le projet a d'ores et déjà obtenu un soutien important de la Loterie romande.

Afin d'offrir une solution rapide aux yverdonnois, compatible avec le développement futur d'un multiplexe, la Municipalité a accepté de verser une contribution unique de Fr 50'000. --.

Voilà, Mmes et MM. la communication que je souhaitais vous faire au nom de la Municipalité.

7. PRÉAVIS
N° PR11.36PR

- RELATIF À LA MODIFICATION DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE DES MUNICIPALUX ET À L'INTRODUCTION D'UN RÉGIME D'INDEMNITÉ COMPENSATOIRE EN CAS DE NON RÉÉLECTION
 - LA RÉPONSE APPORTÉE À LA MOTION DE MADAME LA CONSEILLÈRE GIORGIATTI-SUTTERLET DU 5 NOVEMBRE 2009
-  MONSIEUR JULIEN BOURGNON, RAPPORTEUR.**

Composition de la commission

Mmes et MM. Martine FREY TAILLARD, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Julien BOURGNON (désigné 1^{er} membre et rapporteur à la place de Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, motionnaire) Jean-David CHAPUIS, Eric GENTIZON, Jacques LEVAILLANT, Jean-Yves MARTIN et Etienne MUTRUX.

M. le Conseiller Julien BOURGNON :

Sachant que la commission propose des amendements, je lirai une partie du rapport dont lesdits amendements.

La solution amenée par la Municipalité présente l'avantage d'offrir une couverture aux Municipaux sortants et de ne pas présenter un coût trop important pour la collectivité, de plus de nombreux garde-fous ont été consentis.

Les comparaisons présentées par la Municipalité à la commission ont également montré que d'autres communes de taille similaire avaient également mis des systèmes de prévoyance pour les municipaux non réélus. Il en est ressorti que la solution proposée par la Municipalité est adaptée aux besoins de la Commune et représente un rapport coût/prestations raisonnable et supportable pour cette dernière.

La commission a toutefois émis deux réserves :

- La première sur le terme de non réélection, ce terme laissant sous-entendre qu'un Municipal ne se représentant pas perdrait son droit aux prestations. Pour éviter toute équivoque, la Commission propose le terme de « fin de mandat » car il tient compte de toutes les situations : un Municipal non réélu ou un Municipal qui ne se représenterait pas.
- La deuxième sur le cas d'un Municipal qui quitterait ses fonctions en cours de mandat. Dans la proposition de la Municipalité, ce dernier perd le droit à toutes ses prestations, même celles acquises lors d'un mandat précédent. Cette proposition a posé problème à la commission car elle ne tient pas compte des difficultés qui peuvent arriver en cours de mandat. C'est pourquoi les commissaires proposent que la perte du droit aux prestations ne concerne que celles acquises durant le mandat en cours.

Je vais maintenant vous lire les amendements :

Pour répondre aux deux réserves précitées, la commission vous suggère les amendements suivants. Elle vous propose de supprimer l'expression « en cas de non réélection » et de la remplacer par le terme « fin de mandat », pour ce faire elle vous propose à l'article 4 du préavis, d'amender la modification du dernier alinéa de l'article 13 du règlement de Municipalité :

« Les membres de la Municipalité bénéficient d'un régime d'indemnité compensatoire de fin de mandat, dont les modalités d'attribution et le financement sont définis dans un règlement ad hoc. »

La commission vous propose également de modifier le préambule du règlement d'indemnisation des membres de la Municipalité :

« La Municipalité et le Conseil communal ont décidé la création d'un fonds destiné à permettre à tout-e municipal-e élu-e de bénéficier, à la fin de son mandat, d'un régime d'indemnité compensatoire [...] ».

Finalement, la commission vous propose d'amender l'article 3, alinéa 2 du règlement d'indemnisation des membres de la Municipalité afin que le municipal démissionnant en cours de législature garde son droit aux prestations acquis avant la législature en cours. L'amendement proposé est le suivant :

« Lorsque le (la) municipal(e) quitte ses fonctions en cours de législature, il (elle) perd son droit au versement de la prestation pour la législature en cours. »

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose également d'amender l'article 3 du préavis, il se dit comme suit :

« Le régime d'indemnité compensatoire de fin de mandat est adopté selon les modalités détaillées dans le règlement annexé. »

Conclusion:

Après délibération, la commission vous propose, par six voix contre une, Mesdames et Messieurs les Élus, d'accepter le préavis ainsi que le règlement d'indemnisation des membres de la Municipalité tels qu'amendés par la commission.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Hélène GRAND :

Tout d'abord, je dois dire que je suis heureuse que la Municipalité se préoccupe des difficultés que peuvent rencontrer les Municipaux en cas de non réélection.

Je m'étonne cependant que pour la tranche d'âge entre 60 ans et l'âge de l'AVS, la solution proposée ne soit pas applicable. La possibilité de retrouver du travail est alors encore plus aléatoire que pour les Municipaux plus jeunes. On parle de retirer le capital des Retraites Populaires, ceci ne risque-t-il pas de diminuer drastiquement le revenu de l'ancien Municipal notamment lorsqu'il atteindra l'âge de l'AVS.

Je vous serais reconnaissante de nous expliquer plus précisément ce qui me paraît ressembler à un peu à un tour de passe-passe.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est vrai que quand on traite de ce genre de sujet avec des actuaires, cela peut paraître un peu des tours de passe-passe.

En ce qui concerne votre question plus particulièrement, la Municipalité y a été attentive. Si elle a choisi cette option, c'est parce que les Retraites Populaires auxquelles les Municipaux et Syndic cotisent pour leur 2^e pilier, prévoient que les assurés peuvent prendre leur retraite dès cet âge-là.

Alors évidemment, il y a une inégalité de traitement entre ceux qui ont moins de 60 ans et ceux qui ont plus de 60 ans. Et cette inégalité a été corrigée par le fait que la Municipalité propose d'augmenter sa contribution à la caisse de pension pour les Municipaux, de manière relativement sensible puisqu'il s'agit d'un montant correspondant à 8% du traitement. Ce qui permet d'augmenter et de mettre tout le monde sur un pied d'égalité, d'augmenter la part épargne de ce plan de prévoyance.

Donc, de la sorte, nous avons rétabli une certaine équité puisque nous améliorons la contribution de la Municipalité, de l'employeur si on veut, pour la caisse de pension des Municipaux, ce qui leur permet d'avoir une amélioration de la situation à partir de 60 ans également.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je voudrais dire que j'interviens ici en tant que motionnaire. Ce préavis répond à mon avis complètement à la motion que j'avais déposée. Je trouve qu'il est dimensionné, qu'il tient compte de l'âge tel qu'on l'avait demandé. Aujourd'hui, les législatures ont cinq ans. Lorsqu'une personne prend le risque de devenir Municipal, elle prend aussi un risque professionnel, et je

crois que ce risque est dès lors bien soutenu par les possibilités de réinsertion qui sont offertes par ce préavis. Je vous invite donc à le soutenir.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. Elle n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3 amendé

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission de cet article, soit :

Article 3 : Le régime d'indemnité compensatoire ~~en cas de non-réélection~~ **en fin de mandat** est adopté selon les modalités détaillées dans le règlement annexé.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 3.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur amendement article 3

L'amendement de l'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Je vous prie de prendre l'annexe 1 à la page 6 de ce préavis, soit le Règlement d'indemnisation des membres de la Municipalité.

Nous sommes également en présence d'une proposition d'amendement de la commission du préambule de ce règlement, soit :

Préambule

La Municipalité et le Conseil communal ont décidé la création d'un fonds destiné à permettre à tout-e municipal-e élu-e de bénéficier, ~~en cas de non-réélection~~ **à la fin de son mandat**, d'un régime d'indemnité compensatoire dont l'objectif est de faciliter une réinsertion sur le marché du travail. Chaque année, la Ville d'Yverdon-les-Bains alimente un fonds à raison d'une contribution équivalente à environ 8% de la masse salariale des municipaux en place. Ce pourcentage pouvant être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des versements réellement effectués.

La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement du préambule de ce règlement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote sur amendement préambule du règlement de l'article 3

Le préambule amendé du règlement de l'article 3 du préavis est accepté à une évidente majorité.

Je vais maintenant vous lire les titres des articles. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission de l'article 3, alinéa 2 de ce règlement.

Article 3 : ² Lorsque le (la) municipal(e) quitte ses fonctions en cours de législature, il (elle) perd son droit au versement de la prestation **pour la législature en cours**.

	<p>La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 3, alinéa 2 de ce règlement.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote sur amendement article 3, alinéa 2 du règlement de l'article 3	<p>L'article 3, alinéa 2 amendé du règlement de l'article 3 du préavis est accepté à une évidente majorité.</p> <p>Je continue à vous lire les titres des articles. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir.</p> <p>Maintenant, nous allons voter sur l'article 3 amendé.</p>
Vote sur article 3 amendé	<p>L'article 3 amendé de ce préavis est accepté à une évidente majorité.</p>
<i>Discussion sur article 4 amendé</i>	<p>Nous sommes également en présence d'une proposition d'amendement de la commission du dernier alinéa de l'article 13 du règlement de Municipalité soit :</p> <p>Si vous me permettez, je ne vous relis pas tout mais je lirai le paragraphe qui est amendé, c'est-à-dire :</p> <p><u>Article 4</u> : [...] <u>Art. 13</u> : [...] Les membres de la Municipalité bénéficient d'un régime d'indemnité compensatoire en cas de non-réélection de fin de mandat, dont les modalités d'attribution et le financement sont définis dans un règlement ad hoc.</p> <p>La discussion est ouverte sur la proposition d'amendement à l'article 4.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote sur article 4 amendé	<p>L'article 4 amendé est accepté à une évidente majorité.</p>
<i>Discussion sur article 5</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'article 5.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	<p>L'article 5 est accepté à une évidente majorité.</p>
<i>Discussion sur article 6</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'article 6.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	<p>L'article 6 est accepté à une évidente majorité.</p>
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.</p> <p>La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
Vote	<p>Le PR11.36PR amendé est accepté à une évidente majorité.</p> <p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et</p>

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à introduire un nouveau régime de prévoyance et d'indemnisation des membres de la Municipalité, avec effet au 1er juillet 2011.

Article 2 : Le nouveau régime de prévoyance est adopté.

Article 3 : Le régime d'indemnité compensatoire ~~en cas de non-réélection de fin de mandat~~ est adopté selon les modalités détaillées dans le règlement annexé.

Article 4 : Le dernier alinéa de l'article 13 du règlement de Municipalité est modifié comme suit :

Art. 13 : Le Conseil communal fixe le taux de rémunération des membres de la municipalité, en principe pour la durée de la législature et en même temps qu'il peut être appelé à se prononcer sur la modification du nombre des membres de la municipalité, mais au plus tard lors de l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année qui suit le renouvellement intégral des autorités communales. Il fixe en même temps le montant des autres indemnités pour frais de fonction allouées aux membres de la municipalité.

Le traitement de base du syndic et des autres membres de la Municipalité correspond à 101 % du traitement le plus élevé prévu par l'échelle des traitements du statut du personnel communal. Il est calculé proportionnellement en fonction du taux de rémunération adopté par le Conseil communal.

Les droits attachés au traitement (allocations, adaptation au renchérissement, etc.) sont ceux prévus par le statut du personnel communal.

Les autres indemnités pour frais de fonction allouées aux membres de la municipalité (frais de représentation, etc.) sont fixées comme suit :

- a) vice-présidence : supplément annuel fixe alloué au membre de la municipalité qui assure la suppléance du syndic ;
- b) frais de déplacement : selon le tarif applicable aux déplacements de service du personnel communal, pour les déplacements de fonction en dehors du territoire communal (à l'intérieur du territoire communal, ils sont compris dans le forfait accordé au titre des frais de représentation) ;
- c) frais de logement et de repas : remboursement des frais utiles effectifs lorsqu'ils sont liés à un déplacement hors du territoire communal décidé par la municipalité (délégation générale ou ponctuelle), et pour autant que les frais engagés restent économes des deniers communaux ;
- d) frais professionnels divers : compris dans le forfait accordé au titre des frais de représentation.

~~Pour les membres permanents de la municipalité, la prime de fidélité prévue par le statut du personnel communal est remplacée par une allocation annuelle égale à un salaire mensuel ; elle est versée sur un compte de placement ouvert dans un établissement bancaire, pour n'être remise à l'ayant droit qu'au moment où il quitte ses fonctions.~~

Les membres de la Municipalité bénéficient d'un régime d'indemnité compensatoire ~~en cas de non-réélection de fin de mandat~~, dont les modalités d'attribution et le financement sont définis dans un règlement ad hoc.

Article 5 : L'article 14 du règlement de la Municipalité est modifié comme suit :

Art. 14 : Les cotisations destinées à la prévoyance professionnelle des membres de la municipalité sont pris en charge par ces derniers, à raison de 8% de leur traitement. Le solde (soit environ 20%) est assumé par la

commune.

Article 6 : Le Conseil considère qu'il a été répondu à la motion de la Conseillère Giorgiatti Sutterlet du 5 novembre 2009.

8. PRÉAVIS
NO PR12.02PR

CONCERNANT UNE DEMANDE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 2350 OCCUPÉE PAR LE CAMPING COMMUNAL, SOUS LA FORME D'UN DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT.

 **MONSIEUR PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, REMPLAÇANT M. VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ.**

 **MONSIEUR MATHIAS HUMBERT, RAPPORTEUR DE MINORITÉ.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Pascal BLUM ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Conseiller Mathias HUMBERT :

Étant donné l'importance du préavis, je me permettrai de lire l'intégralité du rapport de minorité.

La Commission a siégé le lundi 5 mars 2012. Elle était composée de Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER (en remplacement de Monsieur Jean-David CHAPUIS), Messieurs les Conseillers François ARMADA, Philippe PAVID, Pascal GAFNER, Jean-Louis KLAUS, Vassilis VENIZELOS (rapporteur de majorité) et du soussigné (rapporteur de minorité). Monsieur Pascal Blum, ainsi que son suppléant, Monsieur Daniel BURDET, étaient excusés.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL, accompagné de Monsieur Pierre MEYER (Chef du service des finances). Nous les remercions vivement pour les compléments d'information apportés.

Je ne reprendrai pas dans ce rapport de minorité les éléments concernant la genèse du projet et le choix de la société Heberga SA, déjà détaillés dans le préavis et dans le rapport de majorité. Je ne répéterai pas non plus les raisons qui ont motivé la Commune à préférer confier la gestion et la charge des investissements à réaliser pour le camping communal à un organisme extérieur privé. Je me contenterai d'analyser ici les éléments dits objectifs qui sont opposés à des « éléments plus émotionnels » en page deux du présent préavis.

D'un point de vue purement comptable, il est important de rappeler que le camping communal est bénéficiaire, et l'a toujours été durant ces dix dernières années, ceci malgré les problèmes de santé du gérant et des rénovations qui n'ont pas été régulières. Entre 2006 et 2010, le résultat comptable a été bénéficiaire d'approximativement Fr. 100'000.- en 2006, Fr. 85'000.- en 2007, Fr. 65'000.- en 2008, Fr. 85'000.- en 2009 et Fr. 20'000.- en 2010. Certes, une baisse des bénéfices est notable, mais pas dramatique et essentiellement liée aux éléments précités. Face à ces rentrées financières non négligeables pour notre Commune et des perspectives financières plutôt bonnes figurant dans le rapport de l'École Hôtelière de Lausanne, il serait instructif, et même nécessaire, de connaître le montant de la redevance annuelle du DDP afin d'évaluer correctement la perte (ou le gain) comptable que représenterait le droit de superficie proposé par la commune. Malheureusement, ce montant ne nous est pas communiqué, mais nous pouvons raisonnablement penser qu'il n'est pas à la hauteur des bénéfices à venir, étant donné le caractère lucratif de la société choisie pour reprendre le camping. De plus, il nous a été précisé durant la commission que cette redevance ne serait nullement liée au chiffre d'affaires. Il n'est finalement pas acceptable que les investissements récents réalisés par la Commune (construction de la buvette et de la réception), qui ont coûté, à n'en pas douter, plus d'un million, ne soient pas rachetés par le repreneur, mais simplement inclus dans le prix (confidentiel) de la redevance annuelle.

Nous pouvons donc raisonnablement craindre qu'avec la mise à disposition de son camping à la société Heberga SA, la commune perdra une rentrée financière non négligeable dans son budget. Dès lors, il nous est opposé par la Municipalité que les investissements à réaliser sont trop importants, et non prioritaires par rapport aux divers autres projets de développement de la Commune. Premièrement, ces investissements, chiffrés à 7 millions par l'EHL, pourraient être facilement réduits, à 5 millions (selon la Municipalité) voire moins selon les objectifs que l'on donne au camping. En effet, le camping pourrait être réaménagé par la Commune à moindre frais, à un standing plus convivial et abordable que celui présenté dans le rapport de l'École Hôtelière de Lausanne. Si de nombreux défis attendent notre Ville ces prochaines années, de nombreux autres projets et investissements seront à réaliser dans le moyen-long terme, dans 10, 20 ou 30 ans, et la manne bénéficiaire perdue pour les 35 années à venir pénalisera à n'en pas douter ces investissements futurs. A fortiori, les taux d'intérêts actuels extrêmement bas devraient encourager la Ville à réaliser les investissements nécessaires elle-même afin de rentabiliser un camping idéalement situé et source de bénéfices potentiellement élevés.

Hormis les arguments financiers susmentionnés, nous devons aussi réaliser que ce droit de superficie laissera toute liberté au repreneur de restreindre l'accès à une partie de son terrain, ne garantissant donc plus l'accès du camping au public, et en premier lieu aux citoyens yverdonnois. Il signifierait également la fin du contrôle politique de notre commune sur le camping, et du droit de regard des élus via notamment la Commission de gestion.

Conclusions :

La minorité de la commission considère donc que le camping devrait rester dans le giron communal et bénéficier d'investissements publics profitables à long terme pour tous les habitants de notre Commune. Le fait que la Municipalité cherche à se désengager du camping malgré son bilan positif laisse penser que sa politique actuelle consiste essentiellement à la privatisation des affaires rentables, suivant ainsi l'exemple des politiques d'austérité menées dans d'autres pays européens, contre toute vision à moyen-long terme et au mépris du bien public.

Vu ce qui précède, la minorité de la commission recommande au Conseil communal de refuser le préavis tel que présenté.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe Solidarité & Ecologie – La Gauche va refuser ce préavis et vous invite à le suivre. Il regrette le choix de la Municipalité de confier le camping à une entreprise extérieure. Bien que la Municipalité revendique à plusieurs reprises dans le préavis le recours à des critères purement objectifs, il s'agit bien d'un choix délibéré. Le discret laisser-aller et l'absence d'investissements réalisés au camping ces dix dernières années ne pouvaient que mener à une décision de ce type. L'option de garder le camping en mains communales n'a pas été étudiée de manière approfondie. Elle n'a, par exemple, pas été intégrée au mandat demandé à L'École hôtelière, qui ne peut pas être considéré comme un expert neutre, malgré son indéniable compétence.

Il est vrai que la Commune doit procéder à des choix d'investissements, vu les projets importants à réaliser. Mais pourquoi se séparer justement d'un bien entièrement communal et, qui plus est, bénéficiaire ? De nombreuses autres communes de Suisse gèrent des campings tout à fait attrayants. Pourquoi une commune qui gère quantité d'autres choses, n'aurait pas autant de compétence pour gérer un camping qu'un organisme qui se prétend professionnel ?

Un camping communal n'a pas pour but de faire du chiffre d'affaires, il peut par contre offrir des prestations précieuses: des prix abordables, des espaces sympathiques pour les familles, sans luxe inutile et sans pour autant endetter la collectivité. Nul doute qu'une catégorie importante de la population est sensible à ces aspects. Un éco-camping coûteux est-il vraiment

indispensable (on est heureux d'apprendre que le TCS se convertit à l'écologie) et des animations sont-elles vraiment nécessaires dans un camping tout proche d'une ville où les divertissements ne manquent pas ? Il est évident qu'on peut rénover ce camping pour moins que 7 millions de francs.

Le terrain occupé par le camping est de toute beauté. La Ville doit en garder la maîtrise complète. Les garde-fous cités dans le préavis (mise à l'enquête, protocole d'accord) ne constituent pas une garantie. La redevance annuelle demandée à Heberga n'est pas communiquée au Conseil communal (toujours cette fameuse confidentialité), les bâtiments sont mis gratuitement à disposition, un concours d'architecture a déjà été lancé alors que notre Conseil ne s'est pas encore prononcé. La Municipalité fait peu de cas de son législatif dans cette affaire et c'est un chèque en blanc qu'elle lui demande d'offrir à l'organisme repreneur. On sait que les affaires et le processus démocratique ne font pas bon ménage, mais dans ce cas-ci, les bornes sont dépassées. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Aline GYGAX :

Une place de jeux, ainsi qu'un terrain de jeu de pétanque situés tous deux à proximité de la buvette, se trouvent sur le DDP (le droit de superficie distinct et permanent). Une suppression par le repreneur de ces installations libre d'accès à la population yverdonnoise, serait une perte évidente, notamment pour les familles et les joueurs de pétanque.

J'émet donc ce soir le vœu suivant :

Que le repreneur, en cas de suppression de la place de jeux et du terrain de jeux de pétanque, attentif à ce qu'il vient d'être soulevé, mette tout en œuvre afin de créer des installations similaires et libres d'accès à la population sur le DDP (le droit de superficie distinct et permanent).

Ceci, afin de maintenir, dans cette zone-là, et par ce biais-là, un bord du lac riche et varié pour toutes et tous. Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

J'aimerais juste par rapport aux différentes interventions que l'on a entendues tout à l'heure, préciser que si le camping était bénéficiaire ces dernières années, c'est justement parce qu'on n'y a pas fait d'investissement.

S'il fallait investir aujourd'hui 5 millions pour ce camping à 3% d'intérêt et amorti sur 35 ans, cela représente environ Fr. 300'000.-- par année. Donc je vous laisse reprendre les comptes du camping et y enlever Fr. 300'000.-- c'est un sacré déficit que de devenir bénéficiaire. Voilà, j'aimerais juste qu'on prenne cela en compte.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Comme vous pouvez le constater déjà ce soir, c'est un sujet qui, en tout cas de cette moitié-là de la salle, a occupé pas mal de temps dans nos différentes séances de groupe, et nous avons pour notre part lu et considéré avec pas mal de sympathie le rapport de minorité qui nous est

présenté parce que nous partageons effectivement quelques unes de ces inquiétudes, et que pour disons la gauche de cette salle, il n'est jamais facile de se séparer d'un bien communal, même si on s'en sépare finalement pour une durée qui est fixe dans le temps.

Et puis comme vous l'avez entendu, nous avons aussi quelques inquiétudes quant, par exemple, à la place de jeux comme l'a observé ma collègue Aline GYGAX. Mais nous observons aussi, d'une part effectivement le calcul que M. VIQUERAT vient de faire, nous nous sommes aussi posé, c'est-à-dire que si ce camping est bénéficiaire à l'heure actuelle, c'est qu'il a aussi souffert d'un sous-investissement et que évidemment quand on n'investit pas dans l'outil, alors on peut effectivement ramener plus de bénéfice chaque année, mais qu'il y a à un moment ou à un autre où les choses s'atteignent. Et effectivement s'il avait fallu investir un peu plus dans ce camping, très probablement que les bénéfices auraient été nettement plus bas, voire inexistant, ça c'est effectivement quelque chose que nous nous sommes dit.

La deuxième chose aussi que nous nous sommes dit c'est que finalement, la ligne rouge pour nous c'est une vente de terrain, or là on est dans un droit de superficie et les droits de superficie vont souvent sur des périodes d'un demi siècle voire d'un siècle. Là, on est sur 35 ans, alors c'est vrai qu'à l'échelle de nos législatures, c'est un certain temps, c'est 7 législatures de ce Conseil, mais ça reste une durée sur une génération, une génération et demi. Et il nous semble dans ce cadre-là, et après une longue discussion, bien le résultat pour notre groupe ne traduit finalement pas la sympathie que nous avons pour le rapport de minorité puisqu'à une très large majorité, le groupe socialiste acceptera le préavis de la Municipalité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Les chemins de la politique et les méandres de l'histoire sont parfois particuliers et prennent des contours étonnants.

J'ai sous les yeux le préavis n° 23 que nous avons présenté à ce Conseil en 2001. Et dans ce préavis qui concernait la construction des deux bâtiments évoqués dans le rapport de minorité ou par l'un ou l'autre d'entre vous, crédit de Fr. 1'320'000.-- il était dit ceci : « *La Municipalité a décidé de ne pas privatiser le camping des Iris car il a de grands acquis et le bénéfice de sa gestion suffit au financement de la rénovation* ». C'était, je vous le rappelle, une Municipalité qui était de l'autre bord politique et aujourd'hui c'est une Municipalité qui est plutôt à gauche qui vous propose de remettre cet objet dans les mains d'un partenaire privé.

Et puis, l'histoire, que j'évoquais tout à l'heure, n'est pas linéaire parce qu'il y a bien plus longtemps encore, ce camping était privé, il avait d'ailleurs été je crois mis en place par des privés et il avait été repris par la Commune parce que ces personnes ne pouvaient ou ne voulaient plus l'assumer.

Voilà, c'est pour relativiser un peu les choses comme l'a fait M. le Conseiller DESSEMONTET, nous prenons un engagement pour 35 ans, c'est une période qui est longue, c'est la moitié d'une vie, à peu près, humaine, mais ce n'est pas définitif et les choses peuvent changer.

Aujourd'hui, l'analyse que la Municipalité a faite de la situation du camping en regard de la situation financière de la Commune, l'amène à vous proposer ceci dans la mesure où nous avons trouvé un partenaire fiable, compétent, qui a une longue et vaste expérience de la gestion des campings. Alors il s'agit du TCS, il s'agit de la Société Heberga, ça peut plaire ou ne pas plaire, mais on ne peut pas mettre en cause les compétences de gestion de camping de cette société.

J'aimerais juste compléter les réponses qui ont été apportées parce que vous êtes intervenus à plusieurs reprises sur le prix et les revenus liés à ce camping. Alors en ce qui concerne les revenus, et le rapport de minorité le précise, ceux-ci ont diminué au fil du temps, ces dernières années d'ailleurs de manière drastique, puisque nous arrivons quasiment à une situation où il

n'y a plus de bénéfice, je crois même que pour l'année passée, nous avons un léger déficit. Cela est lié à la vétusté des installations, au manque d'attractivité de ce camping, je rappelle qu'il n'est plus sur certaines cartes de grands voyageurs, de grands campeurs que sont les hollandais, ce qui prêterait évidemment le camping et sa situation financière. Donc il y a lieu de manière rapide de trouver des solutions.

La Municipalité a accepté d'entrer en négociation avec la Société Heberga pour un droit de superficie à titre onéreux et il est bien évident que dans la mesure où c'est une société commerciale qui va reprendre ce lieu, qui va donc investir mais aussi pour avoir un rendement sur cet investissement, il est juste que la Commune y retrouve son compte. Si elle ne peut pas donner des chiffres, comme il a été dit, c'est pour des raisons de confidentialité dans le cadre d'une négociation commerciale.

Mais la Commission des finances a été informée du prix, et je peux ce soir vous dire que les revenus liés au camping seront proches de ceux que nous avons obtenus dans les belles années, que donc le bénéfice que la Commune en retire sera à peu près les mêmes que ceux que nous avons eus jusqu'à maintenant. Nous avons négocié cela avec la Société Heberga qui trouve certainement son compte, qui a fait ses calculs et je crois qu'on peut avoir parfois, même souvent, des situations où il y a des gagnants des deux côtés.

Voilà ce que je voulais vous dire en complément des différentes interventions, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

Tout d'abord, merci M. le Syndic pour ces précisions.

Donc sur le fond, vous l'avez compris, effectivement, bien je viens de voter pour, donc c'est assez clair. Maintenant au niveau de la forme, j'ai quand même un point, ayant bien compris effectivement le côté confidentiel de la négociation avec Heberga, ça c'est très clair pour tout le monde.

Par contre, ça me pose effectivement une question, parce que finalement comment prendre une décision en toute connaissance de cause si nous n'avons pas toutes les informations, qu'elles soient financières, comme dans le cas présent, ou tout autre type d'information. Et c'est vrai que par rapport à ça, il est difficile pour nous législatif de faire correctement notre travail. Alors certes la Commission des finances avait cette information, mais seule la Commission des finances avait cette information.

Donc mon souhait ici, est tout simplement et c'est véritablement le sens de mon intervention, qu'une telle situation simplement ne se reproduise idéalement pas à l'avenir, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je comprends tout à fait ces interrogations et ces critiques. On est dans une situation délicate,

vous l'aurez compris. J'aimerais juste dire que si la Commission des finances avait estimé que nous bradions le patrimoine communal, elle l'aurait certainement dit à ce Conseil et nous en débattrions ce soir. Mais je peux vous assurer que nous avons tout mis en œuvre pour que le revenu que nous pouvions tirer de ce camping soit aussi correct que possible.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :

J'aurais encore juste une question en parlant, puisqu'on parle quand même chiffres sans véritablement en parler, juste pour éclairer ma lanterne, on parle bien de la parcelle n° 2350, et puis en page 4, on nous dit qu'elle fait 36'000 m² et l'article 2 sur lequel nous allons voter, page 5, nous dit qu'elle en fait 38'000. Alors je ne sais pas si c'est avec certaines parties, place de jeux ou autres, enfin juste pour notre bonne compréhension.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

M. le Conseiller, je ne peux pas vous donner la réponse ce soir. Je ne sais pas quelle est la surface exacte de cette parcelle, si c'est 38'000 ou 36'000, mettons que c'est 37'000. Mais de toute façon le géomètre va intervenir, il est peut-être dans la salle. Et puis, il nous donnera le chiffre exact, la redevance étant calculée au m² donc plus il y en aura, mieux ce sera pour les finances communales.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

La parole n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.02PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à mettre les bâtiments et le terrain du camping communal à disposition de la Société Heberga SA;

Article 2 : la mise à disposition du terrain d'une surface d'environ 36'000 m² se fera sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée initiale de 35 ans, moyennant une redevance au m² et la constitution d'un droit de préemption réciproque dès le 1er janvier 2013.

9. PRÉAVIS
NO PR12.03PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDES DE FRS 103'000.- POUR L'ÉTUDE SUR L'ASSAINISSEMENT PHONIQUE DES RUES.

 **MONSIEUR BRIAN OOSTERHOFF, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

J'ai une question concernant le budget ou le détail qu'on nous donne à la page 4 du préavis. J'aimerais savoir quelle est la différence ou qu'est-ce qu'on entend par « Mandataire » pour Fr. 83'000.-- et par « Ingénieurs spécialisés », au pluriel en l'occurrence, pour Fr. 6'000.-- ?

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Et bien, M. BLUM, je crois et j'espère que ce que je vais vous dire est vrai (*rires dans la salle*), que la différence est que les mandataires ce seront les ingénieurs que nous mandaterons pour faire cette étude, et puis que les ingénieurs spécialisés seront d'autres ingénieurs, d'autres spécialistes auxquels ces mandataires ou nous-mêmes pourrions faire appel pour compléter cette étude, ou pour y apporter des précisions. Voilà, je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Je vous remercie Mme la Municipale, mais ça j'aurais pu le deviner tout seul (*rires dans la salle*), cela ne répond pas tellement à ma question je dois dire.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à une grande majorité.

Discussion sur article 3

La discussion est ouverte sur l'article 3.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR12.03PR est accepté à une large majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser une étude sur l'assainissement phonique des rues communales et routes cantonales en traversée de localité.

Article 2 : Un crédit d'étude de frs 103'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no « 9312 » et amortie en cinq ans au plus.

**10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

10.1

Une Interpellation de Mme la Conseillère Catherine CARP (Demande du 7 décembre 2010 d'honorer la mémoire de Pierre Coigny en donnant son nom à l'Esplanade du Château).

En préambule, je déclare mes intérêts : je fais partie du Comité de l'ARCHY, soit l'Association pour la restauration du château d'Yverdon-les-Bains.

En date du 23 décembre 2010, la Municipalité nous informe du fait qu'elle a admis le principe consistant à baptiser une rue ou une place, dès qu'une opportunité se présentera, du nom du pasteur Coigny.

Comme vous le savez, M. le Pasteur Pierre COIGNY a été pasteur à Yverdon de 1954 à 1983, trente ans d'activité pendant lesquelles il vit avec les êtres qui lui sont confiés et dont il connaît les besoins tant sur le plan spirituel que matériel. Même après sa démission, il répond aux innombrables demandes de paroissiens qui font appel à lui pour leurs services funèbres, mariages ou baptêmes. Selon ses dires, il a célébré près de 800 mariages, et aussi quelque 1500 enterrements. Il connaissait tout le monde !

Il aurait pu se contenter de servir sa paroisse et son Eglise, ce qui est un sacerdoce astreignant, mais sa disponibilité et son intérêt pour la culture, la finance et la politique lui ont permis de s'investir dans la Ville pour le plus grand bien des habitants, quelles que soient leurs origines sociales, confessionnelles ou ethniques.

Durant 16 ans, le pasteur Coigny a présidé le Comité de direction de l'Hôpital et a mené à terme la construction du nouvel hôpital.

Mécène très discret, mais d'une immense générosité, il a soutenu par ses dons pécuniaires importants, notamment la restauration de l'orgue du Temple et bien d'autres projets culturels ou industriels de la Ville et de la région.

Il a fondé et présidé durant de nombreuses années les « Conférences au Château » auxquelles il a invité un grand nombre de personnalités remarquables du monde de la finance, de la politique ou du sport.

Notre Château a tenu un grand rôle dans son existence et il y a voué une énergie constante, en étant parmi les fondateurs de notre association en 1956, Président de 1970 à 2003 et membre de son comité jusqu'en 2007. C'est sous son impulsion que les plus importantes et difficiles

étapes de la restauration ont été réalisées, leur financement étant souvent rendu possible grâce à ses relations personnelles. A son décès, notre association a reçu en legs la propriété de la Rue de la Plaine 39, ainsi que des titres et valeurs qui nous permettent la poursuite de nos efforts en faveur de ce vénérable bâtiment.

Pour honorer ce citoyen remarquable, votre Conseil l'a nommé bourgeois d'honneur, distinction qui lui a été remise en 2004.

Voici les raisons qui ont conduit notre association à demander à la Municipalité de donner le nom de Pierre Coigny à l'Esplanade qui vient d'être terminée au sud du Château.

Quelle ne fut notre déception lorsque nous avons reçu la lettre de la Municipalité du 28 février dernier nous informant en six lignes et sans motivation aucune que cette esplanade sera appelée « Esplanade du Château ». Mais que la Municipalité propose que la cour du Château soit appelée « Cour Pierre Coigny ». En effet, nous aurions espéré une plus grande visibilité pour Monsieur Coigny et j'invite la Municipalité à réexaminer la question et de donner le nom d' « Esplanade Pierre Coigny » à la nouvelle esplanade. Merci de votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Vous nous avez remis le document signé de plus de 5 membres, donc elle est appuyée, merci.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement la Municipalité a débattu de la question de la dénomination de ce lieu réalisé l'année passée, de cette petite placette, ou cette placette, pas petite placette parce que ça fait vraiment très petit, sur la façade sud du Château.

La réponse que vous estimez, peut-être à juste titre, laconique a été complétée depuis d'une deuxième réponse un peu plus complète. Mais de toute façon, cela n'enlève rien au fait que la Municipalité a débattu de cette question-là de manière sérieuse et qu'elle a fait le constat que cette esplanade portait déjà le nom dans beaucoup de bouches d'yverdonnois « Esplanade du Château » et qui nous semblait que c'était une dénomination tout à fait appropriée.

Nous avons aussi considéré que M. Pierre COIGNY, comme vous l'avez rappelé, avait beaucoup fait pour Yverdon-les-Bains et ses habitants, pour son Château et pour la santé de ses habitants aussi via son travail, son activité au sein du comité de l'hôpital. Vous avez d'ailleurs rappelé qu'il avait reçu la bourgeoisie d'Yverdon-les-Bains de son vivant, ce qui, je crois, n'était jamais arrivé, et ce qui était vraiment une très belle chose et un moment très émouvant lorsque nous lui avons remis cette bourgeoisie d'honneur. Et c'est pourquoi nous avons estimé qu'il était de bon ton de donner son nom à la Cour du Château.

Alors, pourquoi la Cour du Château ? Et bien parce que d'abord elle appartient à l'édifice qui lui tenait à cœur, c'est le cœur de l'édifice, et c'est là qu'il a poursuivi une activité très importante. Et parce que vous en conviendrez, et malgré les inquiétudes que nous pouvions avoir avant son réaménagement, cette cour est tout simplement magnifique. Elle a du caractère, elle accueille un ascenseur qui s'y trouve bien et c'est un espace où l'on se sent véritablement très bien, surtout par les jours de printemps ensoleillés ou d'été, à la fin de la journée. Je vous invite à vous y rendre pour y méditer, nous y sommes véritablement bien.

Donc, c'est en considérant ce lieu, ses caractéristiques, sa beauté, en regard du travail effectué par M. le Pasteur Pierre COIGNY que nous avons décidé de lui donner ce nom, plutôt qu'à l'Esplanade devant le Château qui est moins liée aux travaux de M. Pierre COIGNY que ne l'est la Cour du Château. Voilà ce que je peux vous répondre Mme la Conseillère.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Je ne sais pas que dire (*rires dans la salle*).

Je ne sais pas que dire à ce... M. COIGNY était..., pour moi l'importance de le mettre aussi à l'extérieur du Château, c'était aussi parce qu'il aimait les espaces verts et qu'il avait fait d'autres choses que le Château pour la Ville. Donc, et puis c'est un endroit qu'on pourrait appeler : « Mais, je te donne rendez-vous à l'Esplanade Coigny ! », on ne va pas se donner rendez-vous à la Cour du Château ! J'aurais aimé une meilleure visibilité, c'est tout, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Projet d'aménagement Place Pestalozzi).

Lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2007, le Conseil communal a accepté le renvoi de la motion de notre collègue M. Sylvain PITTET « Pour une Place Pestalozzi piétonne » à la Municipalité pour étude et rapport.

Après de longs débats, plusieurs points ont été relevés, notamment concernant l'aménagement de la Place Pestalozzi. Il nous a été cité lors de cette séance qu'il s'agissait d'un premier pas qui incitera à la réflexion sur l'aménagement du centre ville. La commission a également souhaité qu'il serait opportun d'y créer de l'animation et non pas de fermer la place uniquement pour la fermer.

Or voici bientôt 5 ans que la Place Pestalozzi est fermée à la circulation et que rien n'a été fait depuis pour l'embellir et la rendre attractive.

Ma question est donc la suivante :

- Quels sont les projets de la Municipalité quant à l'avenir de cette place ?

Et le cas échéant, quels sont les délais prévus pour la réalisation de ces projets ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

À mon humble avis, la Place Pestalozzi ne nécessite pas de réaménagement particulier, dans le sens où, c'est l'impression qu'elle me donne, mais je crois que c'est un avis que je ne suis pas la seule à partager, la Place Pestalozzi est en elle-même d'ores et déjà une place magnifique, qui n'a pas besoin qu'on y ajoute quelque chose et qui est, là encore c'est mon avis mais je crois que je le partage, d'ores et déjà une des plus belles places du canton, de Suisse romande, de Suisse (*rires dans la salle*), allons jusque là, une des plus belles places de Suisse !

Donc je ne crois pas qu'elle a été fermée, pour reprendre vos termes, seulement pour être fermée, mais bien pour que les yverdonnois puissent en profiter pleinement. Ce qui est apparemment le cas, et ce qu'ils apprécient à l'évidence, au vu du nombre de commentaires positifs que cette fermeture suscite aujourd'hui. Quant à son attractivité, je pense qu'on la constate, on la mesure régulièrement à la fréquentation des terrasses, en tout cas à chaque fois qu'un rayon de soleil pointe son nez.

Par contre vous avez parlé de réaménagement du centre ville et je pense que c'est sous cet angle-là que la question se pose. L'aménagement du centre ville, je crois qu'il y a dans ce cadre-là, un certain nombre de choses qui ont été faites ces dernières années. Je pense principalement à la Place de l'Ancienne Poste, je pense, qui a été une réalisation de la Municipalité précédente et de mon prédécesseur à URBAT, mais qui est une belle réalisation et qui vraiment améliore le niveau urbanistique et le plaisir que les gens ont à fréquenter ces lieux. Et puis je pense également à cette fameuse Esplanade du Château, puisqu'elle s'appelle comme ça, qui est une petite placette comme dit le Syndic, mais qui est néanmoins à mon avis un nouvel aménagement urbanistique qui permet pour ceux qui fréquentent cette Place Pestalozzi un plus. Et puis il faut mentionner encore que l'espace situé à l'est du Château est en

cours de réflexion dans le cadre de l'étude pour la 1^{ère} étape du réaménagement de l'axe Gare-Lac, c'est-à-dire le long du Canal Oriental.

Donc je pense qu'il y a une série de choses qui ont été faites, une série de choses qui vont être faites encore, de là à vous redire quoi exactement et quand exactement, je pense que je n'irai pas jusqu'à ce niveau de précision, mais il faut quand même dire et admettre que c'est autant de réalisations qui non seulement améliorent la qualité urbaine du centre ville, ou qui l'amélioreront encore, mais qu'en améliorant cette qualité urbaine-là, de cette manière-là, on a, j'en suis persuadée en tout cas, amélioré également l'attractivité du centre ville.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie Mme la Municipale pour cette réponse. Je ne cherche pas à rouvrir la Place Pestalozzi à la circulation ce soir. C'était notamment surtout sur les barrières qui sont de manière provisoire. Je pensais que quelque chose serait peut-être prévu fixe, par exemple, et puis, éventuellement peut-être d'autres choses après sur la Place Pestalozzi.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Alors, je comprends mieux votre question sous cet angle-là notamment. C'est évident que les aménagements qui ont eu lieu jusque là, qui ne sont pas des aménagements, qui sont en effet des barrières comme vous dites, sont des aménagements tout à fait provisoires, et qui sont censés mener à des aménagements définitifs.

Alors, on est d'accord, c'est du provisoire qui a un peu duré, mais il faut dire qu'entre-temps la fermeture définitive de la place a été mise à l'enquête, dans le cadre de ce qu'on a appelé la fermeture du centre historique. Que cette fermeture-là a suscité une série d'oppositions et que ces oppositions sont actuellement en cours de traitement par le service, la cellule mobilité de la Ville de M. le Syndic. Voilà, alors pour les délais (*rites dans la salle*), c'est chez le Syndic, ce n'est pas chez moi, mais c'est en tout cas un dossier qui est en cours et qui suscitera donc un préavis à ce Conseil communal pour la fermeture définitive une fois que les réponses aux oppositions auront été faites.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je vous remercie pour cette réponse.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Et bien, je vous répondrai : « On fait au mieux ! »

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

Une Motion de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Etat de vétusté des 3 ruelles reliant la rue des Remparts à la rue du Four).

Notre centre ville possède un magnifique passage qui relie la rue des Remparts jusqu'à la rue du Four, traversant les 2 rues principales piétonnes de notre centre ville.

Ces trois ruelles, appelées ruelle de la Gare (passage entre la rue des Remparts et la rue du Lac), ruelle Milieu-Lac (passage entre la rue du Lac et la rue du Milieu) et enfin ruelle du Four (passage entre la rue du Milieu et la rue du Four), sont très prisées par les touristes. Ils serpentent régulièrement dans ces méandres qui donnent l'impression de s'engouffrer dans le cœur de notre ville par ses artères.

Cependant, l'état vétuste de ces ruelles, ne les rend pas attractives, et donne une image peu enviable aux touristes qui préfèrent parfois ne pas s'y aventurer. L'éclairage également fait défaut, il n'est pas rassurant de passer la nuit à travers ces ruelles. Sans oublier que le soir, le

manque de lumière attire une autre sorte de touristes désirant se soulager lors de leur virée nocturne.

En vertu de l'article 62 lettre B de notre règlement, le soussigné demande à la Municipalité par voie de motion d'envisager la mise en valeur de ces ruelles dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de votre attention.

Discussion sur la Motion

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Alors voilà, une légère incertitude au sein de la Municipalité quant à qui va vous répondre. Mais on va vous répondre quand même puisque votre motion concerne un certain nombre de domaines, puisque vous parlez finalement de propretés, d'éclairage et puis de mise en valeur de manière un peu plus globale.

Alors sous l'angle qui pourrait concerner l'urbanisme, je dirais voilà les murs de ces ruelles n'appartiennent pas à la Commune. Elles appartiennent aux propriétaires des maisons voisines. C'est donc techniquement leur responsabilité que de faire des travaux d'entretien sur ces façades, qu'on parle de peinture ou d'autres. Je pense que la Commune peut les inciter à le faire, leur rappeler de le faire, mais je ne crois pas que ce soit à la Commune de commencer à le faire à leur place.

Alors sous l'angle de l'urbanisme je pense que c'est là ma réponse. Après, mais je vais laisser Mme CAPT peut-être prendre la parole à ce sujet, se pose peut-être la question de l'éclairage.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vous rappelle que vous avez voté une motion au précédent Conseil communal, la motion Valceschini sur l'éclairage public. Je vous en rappelle les conclusions : la motion invite notre Municipalité à déposer un préavis sur un plan d'équipement d'ensemble prévoyant sur 10 ans la mise en conformité de notre éclairage public afin de le rendre efficace tant du point de vue écologique qu'économique.

C'est donc une vue d'ensemble que nous allons avoir, et nous allons évidemment reprendre toutes les rues, les unes après les autres, pour examiner s'il y a effectivement matière à améliorer l'éclairage.

À toutes fins utiles, Monsieur le Motionnaire, j'envoie très volontiers un collaborateur du SEY examiner le problème que vous soulevez, mais je suis certaine qu'ils l'ont déjà fait parce que ce sont les rues du centre et ce sont donc les rues où les collaborateurs du SEY passent le plus souvent.

Donc je pense que pour l'instant, je ne pense pas que l'on puisse faire mieux, mais on examinera si ça n'est vraiment pas possible. En revanche, dans le cadre de la motion, tout cela va être réexaminé. Peut-être que des modifications avec les lampes LED seront apportées à l'éclairage du centre.

Voilà ce que je peux rajouter sur la question.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

On va terminer par le nettoyage et la propreté (*rires dans la salle*).

Les ruelles sont nettoyées tous les jours, combinaison balayage mécanique ou manuel. Tous les 15 jours, elles sont faites avec le « Karcher » à la pression pour vraiment aller dans la structure des sols. Là, c'est difficile de tout enlever, tout le monde connaît la problématique des « chewing-gums », mais on arrive à nettoyer tout ce qui est défection des pigeons, etc. Donc ça, ça se fait systématiquement en dehors des périodes de gel. Puis une intervention ponctuelle des fois : bien qu'il y ait plus de passage, qu'il y ait plus de gens qui salissent et puis qu'on reçoive un téléphone à la voirie, et on mandate quelqu'un pour aller encore faire des interventions non planifiées.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire sur la propreté.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie la Municipalité pour ces réponses.

Je ne parlais pas de propreté, j'y ai habité 5 ans dans un appartement qui était dans la ruelle Milieu-Lac, je sais qu'elles sont nettoyées régulièrement et la propreté est toujours impeccable.

C'est surtout une question d'éclairage, alors je ne mets pas en doute l'éclairage actuel, mais je pense que cela peut être étudié différemment, c'est le but un petit peu de ma motion, c'est finalement d'envisager une mise en valeur de ces ruelles et pas de proposer un meilleur éclairage ou c'est plutôt un projet d'étude que j'envisage dans cette motion. C'est d'ailleurs ce qui est dit dans mon texte, puisque je dis qu'il faut envisager la mise en valeur de ces ruelles dans les meilleurs délais, voilà, merci.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je ne veux pas faire le vieux rabat-joie, mais c'est un peu l'artillerie lourde la motion pour une question comme celle-ci, pour finir vous en êtes restés à un problème d'éclairage puisque le reste des réponses vous convient.

Alors je crois que ce soir on pourrait se contenter d'une interpellation, à juste titre d'ailleurs, et qui est posée maintenant à Mme la Conseillère municipale CAPT qui devrait pouvoir vous donner une réponse prochainement sur ce problème d'éclairage. Et si jamais à ce moment-là vous n'êtes pas satisfait, libre à vous, bien évidemment de revenir avec une motion plus ciblée et puis avec vos propres idées développées.

Mais là, réunir une commission pour un rapport tel que celui-ci avec pratiquement la réponse qui vous est donnée ce soir, je ne vois pas franchement l'utilité.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Suite aux interventions et réponses de mes collègues, je souhaiterais également, au nom de la Municipalité, que cette motion soit transformée en postulat. Ce n'est pas qu'on ne veuille pas l'étudier, mais ça reste encore relativement flou. Alors soit une interpellation comme le demandait M.KERNEN, soit un postulat qui nous permet d'étudier la question et de revenir devant ce Conseil avec une réponse, soit une réponse simple écrite, soit une réponse via un préavis.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Alors oui, je vous remercie de cette proposition. Mais finalement, je ne sais si vous vous êtes déjà baladés dans ces rues, je pense que cela mériterait un petit peu une meilleure mise en valeur, surtout que la plupart des touristes à Yverdon viennent voir la Place Pestalozzi et les ruelles punaises qui restent historiques. Donc, je pense qu'on doit faire quelque chose, les mettre en valeur et je ne me contente pas que de l'éclairage. Je pense qu'il faut tout réétudier

la mise en valeur de ces trois ruelles.

Donc je maintiens ma motion et je vous invite à l'accepter, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une courte majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

Un Postulat de M. le Conseiller Bart WIND (Encourageons la Cogénération domestique au gaz à Yverdon-les-Bains).

Décision a été prise de sortir du nucléaire en Suisse, il est dès lors grand temps de mettre en œuvre différentes alternatives à notre approvisionnement électrique.

Il existe de multiples possibilités pour compenser la production d'électricité que les centrales nucléaires ne nous fourniront progressivement plus.

Une option peu explorée à ce jour mais néanmoins digne d'intérêt mérite à mon sens quelques études approfondies de la part de notre service des énergies.

A Yverdon-les-Bains, environ 3'000 foyers (selon mes renseignements) brûlent du gaz pour chauffer de l'eau à 60°C. Les installations récentes ont un excellent rendement mais il est possible de faire beaucoup mieux. Le gaz est en effet une énergie qui mérite une meilleure utilisation.

L'idée de la cogénération domestique est la suivante : plutôt que d'utiliser le gaz pour simplement chauffer de l'eau, on emploie ce précieux carburant pour produire de l'électricité.

Ce processus de transformation dégage de la chaleur et c'est avec cette chaleur-là que l'on continue à chauffer normalement sa maison ou son immeuble.

Un rapide calcul sur un coin de table permet de démontrer qu'en utilisant le gaz de cette façon, la restitution de l'électricité au prix coûtant (25 ct/kWh) couvre en grande partie le prix d'achat du gaz. Et notre eau est ainsi chauffée presque gratuitement.

Au niveau macroscopique, ce processus augmente d'environ 40% le rendement énergétique qu'il est possible d'obtenir du gaz. Reste à répartir ce bénéfice de productivité entre le fournisseur de gaz/électricité (notre service des énergies) d'une part, et le client (le foyer qui remplacerait sa chaudière au gaz traditionnelle par une cogénératrice) d'autre part.

Par mon postulat, je souhaite que la Municipalité propose une approche suggérant d'aller dans ce sens, c'est-à-dire de définir les conditions-cadres qui conduiraient à la mise en place, au développement et à la généralisation de ces micro-installations de cogénération domestique.

Merci pour votre attention, et je dépose ce postulat au nom de mon groupe UDF - Vert'libéraux.

Discussion sur le postulat

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

En remplacement de ma collègue et cheffe de groupe Fanny SPICHIGER qui n'a pas pu venir ce soir et après avoir rapidement sondé le groupe des Verts, je peux vous annoncer le soutien des Verts à ce postulat et vous inviter à faire de même. Il est effectivement important d'explorer toutes les pistes pour trouver d'autres formes d'énergie, notamment les énergies qu'on a au niveau de la Ville. Nous ne pouvons que soutenir ce postulat et cette étude à la Municipalité de cette solution. Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je remercie tout d'abord M. le Conseiller Bart WIND de m'avoir remis son postulat avant ce Conseil, ce qui m'a permis d'y réfléchir et ce qui me permet de lui répondre correctement je l'espère ce soir.

Je vous remercie également de l'intérêt que vous portez à la question puisque c'est vrai de dire que l'on doit aujourd'hui explorer toutes les pistes possibles pour arriver à la sortie du nucléaire en principe en 2050. Bon, à voir encore, mais enfin on ne va pas ouvrir le débat ce soir.

Le postulat de M. le Conseiller Bart WIND, qui vous est présenté, concerne donc les installations de faible puissance, cogénération domestique, qui sont encore peu développées en Suisse. Les équipements actuellement disponibles sur le marché sont souvent surdimensionnés pour le chauffage de bâtiments individuels.

Mais la branche gazière n'est pas restée inactive. En effet, l'ASIG (l'Association Suisse de l'Industrie du Gaz), en collaboration avec la SSIGE (la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et de l'Eau), a mis en route un programme de tests techniques de chaudières micro-couplage chaleur-force (microCCF) comme on les appelle aujourd'hui. Le résultat de ces tests ne sera connu que vers la fin de l'année.

Il me semblerait dès lors plus judicieux de connaître le résultat de ces tests avant de décider si l'on peut véritablement soutenir ce type d'équipement. Comme l'a relevé M. le Conseiller Bart WIND, ces installations ne sont pas rentables avec les prix actuels du marché de l'électricité. Le nombre d'heures de fonctionnement annuel correspondant à la période de chauffage, abstraction faite de la production d'eau chaude sanitaire, est trop faible pour atteindre aujourd'hui le seuil de la rentabilité.

Par contre, il serait plus efficace de soutenir les projets de plus grande puissance pour des applications industrielles avec une durée de fonctionnement de 2 à 3 fois plus élevée que pour le chauffage de bâtiment, où avec le prix du jour du gaz et de l'électricité, le seuil de rentabilité est presque atteint. Du reste, le SEY s'y intéresse de près.

Voilà ce que je peux vous répondre M. le Conseiller Bart WIND. Je vous rappelle du reste que cette réponse n'est pas différente de celle que vous a donnée le Professeur Teddy Püttgen, professeur à l'EPFL, qui est venu donner une conférence à Yverdon au mois de l'année dernière. Et pour l'instant, il n'y a pas eu d'évolution (*rires dans la salle*). Qu'est-ce que j'ai dit ? Au mois de novembre de l'année dernière, excusez-moi, merci de me corriger !

Donc voilà, ce que je peux répondre en l'état. C'est intéressant. C'est à explorer. Ce n'est pas du tout rentable pour l'instant. Ce n'est pas encore au point du tout pour les bâtiments individuels et cela mérite un tout petit peu d'attente. Donc, je dirai qu'au fond, votre postulat est un peu prématuré. Il est bien, il est intéressant, mais prématuré. Nous devrions attendre le résultat de ces tests pour avoir une meilleure idée. Et je pense qu'il y a peut-être d'autres pistes à explorer qui sont plus intéressantes immédiatement.

M. le Conseiller Bart WIND :

Merci Mme la Municipale pour cette réponse. Alors j'avais en effet posé la question lors de ce

séminaire proposé par le Professeur Püttgen qui est donc un éminent pro-nucléaire.

Mon postulat va justement dans le sens de chercher des nouvelles solutions. De dire que ce n'est pas rentable actuellement, je me permets de ne pas être d'accord. Cela dépend simplement du prix du rachat du kWh. C'est une simple question politique, c'est pour ça qu'on est là. On doit définir le prix de rachat du kWh électrique sachant qu'il faudra bien trouver des moyens pour produire de l'électricité quand il n'y aura plus le flux de kWh qui proviendra des centrales nucléaires.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je regrette toujours que la technique qui est dans cette salle ne soit pas plus utilisée, qu'on n'ait pas le texte du postulat sous les yeux pour ce qui aurait répondu à ma question, que je pose à l'auteur de cette intervention :

Est-ce que vous vous maintenez systématiquement au niveau du chauffage domestique ou est-ce qu'il n'est pas plus intéressant aussi dans le sens de l'intervention de Mme CAPT, d'élargir le sujet au chauffage plus industriel, en disant notamment au chauffage domestique ?

Ce qui laisse ouverte la possibilité pour la Commune d'intervenir également auprès de ses clients gaz plus importants qui peuvent au passage lui fournir un peu d'électricité. Mais là, évidemment elle va jouer avec une double casquette de fournisseuse à la fois de gaz et d'électricité au profit du client qui aura un peu de chaleur et un peu de courant, merci.

M. le Conseiller Bart WIND :

Alors précisément M. le Conseiller HUNKELER, c'est justement le sens de mon postulat, c'est d'ouvrir le débat qu'on puisse amener les éléments techniques concrets sur la table.

Pour moi, il me semble évident que quand on récupère toute la chaleur du processus de transformation, c'est mieux que si on fait que de produire de l'électricité. Ce qu'on a l'intention de faire par exemple à Chavalon. C'est même rentable de produire de l'électricité avec du gaz en jetant toute la chaleur. Moi, je me dis simplement, autant essayer de récupérer toute la chaleur avec des nouveaux procédés qui sont au point dans d'autres pays. Il faut se poser la question. Il faut mettre sur la table tous les aspects.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, encore une fois, j'approuve, on doit absolument explorer toutes les pistes possibles pour sortir du nucléaire, et ça, c'en est une.

Simplement, je le répète, pour les bâtiments individuels, cela n'est pas du tout au point. Il n'y a qu'une seule installation pour l'instant en Suisse qui est testée par l'ASIG en collaboration avec la SSIGE, une seule, pour un bâtiment individuel. C'est du côté de la Suisse allemande. C'est précisément pour cette installation-là qu'on attend les résultats des tests.

Donc, vous pouvez dire tout ce que vous voulez. Pour l'industrie, il y a des choses en cours, pour les bâtiments individuels non, raison pour laquelle aujourd'hui, on ne peut pas vous répondre. On sait que ce n'est pas rentable, c'est une évidence que ce n'est pas rentable. Et cela veut dire, si ce n'est pas rentable, que quelqu'un doit payer, et qui doit payer, c'est forcément le contribuable qui doit payer. Et alors vous avez raison de dire que c'est bien une décision politique qu'on doit prendre, mais le coût va être important. Et si on va prendre cet argent-là, il faudra bien le financer d'une façon ou d'une autre.

Alors voilà, mais vous avez raison de dire qu'il faut explorer toutes les pistes et nous le faisons à Yverdon. Nous le faisons avec les installations photovoltaïques, nous les encourageons.

Nous le faisons avec les éoliennes puisque vous savez que nous sommes dans l'attente de l'implantation de deux parcs éoliens, celui du Mollendruz et également du côté de Cronay. Nous étudions également des pistes avec la biomasse.

Donc oui, nous étudions de nombreuses pistes. Donc très franchement, au service, nous ne sommes de loin pas en train de regarder ce qui se passe, mais nous sommes véritablement extrêmement proactifs.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, cette fois, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à la majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.5

Un Postulat de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (L'amélioration de l'information sur les collaborations intercommunales).

Projection à l'écran.

Voilà, c'est presque une réponse à notre collègue Conseiller HUNKELER.

Lors de notre dernière séance du Conseil nous avons discuté et accepté un projet de régionalisation de la police. Dans le cadre de ce débat, plusieurs points importants ont été soulevés, notamment le manque d'informations transmises à notre Conseil avant la présentation du préavis, une interrogation sur le périmètre de la structure proposée et une impression désagréable de se trouver devant un projet tout cuit, dont les modalités ne peuvent pas être discutées et qui a déjà été validé par les autres partenaires. Je constate que les différents points relevés plus haut reviennent de manière récurrente lors des préavis portant soit sur les collaborations intercommunales, soit sur les régionalisations. Or, il me paraît important que nous puissions discuter de manière sereine de ces projets, sans tomber dans la simplification extrême consistant à être pour ou contre la région.

Je crois en effet pouvoir affirmer que nous sommes, au sein de ce Conseil, tous favorables à des relations harmonieuses avec les communes voisines et souhaitons vivement que le Nord vaudois soit une région forte où chaque commune soit reconnue.

Vous permettrez à ce stade de faire une petite digression historique, et de vous proposer un voyage de 200 ans en arrière dans le sud de l'Allemagne. Et je prierai notre secrétaire suppléante de nous passer la deuxième enluminure, terme qui plaira à notre collègue Jean-Louis KLAUS.

Vous constatez sur cette carte d'une clarté saisissante, malgré l'effet stroboscopique, que l'Allemagne du XVIII^e siècle est particulièrement éclatée. Toutes ces entités font partie du Saint-Empire romain germanique, vous avez en rose le Duché du Wurtemberg, en vert pâle sur l'est des bribes du Duché de Bavière, mais vous avez également un grand nombre de principautés ecclésiastiques en blanc, principalement des abbayes, des archevêchés ou des prévôtés. Également, fait assez étonnant des villes impériales libres qui sont en rouge sur cette carte, et dont certaines comme Ulm ont un territoire particulièrement étendu. Vous avez également des territoires qui sont complètement éloignés de leur région de base, puisque les Habsbourg d'Autriche possèdent le territoire de Brisgau qui se trouve tout à l'ouest de cette carte. Et enfin pour couronner le tout, vous avez également des possessions qui sont très difficiles à voir, vu la carte, possédés soit par l'Ordre Teutonique, soit par l'Ordre des

Chevaliers de Malte.

À la lecture de cette carte, on se pose légitimement la question (*arrêt de la projection à l'écran*), du moins, la première question qu'on se pose c'est va-t-elle revenir (*l'image*) ? La deuxième question c'est comment les habitants de cette période faisaient pour se faire à cette situation ? Comment comprenaient-ils l'environnement dans lequel ils vivaient et comment arrivaient-ils à travailler avec ça ?

Brouhaha dans la salle au sujet de l'arrêt de la projection à l'écran.

Force est de constater, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que les différents organes intercommunaux créés ces dernières années ne sont pas non plus des exemples de clarté et de simplicité, à l'instar de l'informatique communale, et que le citoyen ou le néophyte nord vaudois, qui peut occasionnellement être le même, a particulièrement de la peine à comprendre les périmètres, les tâches dévolues à chacune de ces entités. Alors là, dans ces situations-là, il devait y avoir une petite animation tout à fait intéressante montrant la carte de la région avec les différentes entités dans lesquelles la Ville d'Yverdon fait partie, j'imagine qu'on l'aura après donc que j'éviterai de chanter jusqu'à ce que cela arrive pour occuper le temps. Je continue donc le développement de mon postulat.

Ce que l'on constate c'est que les différents périmètres, si on prend par exemple le périmètre de SAGENORD ne correspond pas à celui de STRID, ni à celui de l'Entente scolaire, que l'organisation de la Protection civile a un périmètre totalement différent qui n'est absolument pas identique à celui de la régionalisation de l'action sociale. Il y a de nombreux exemples comme cela. Enfin, les tâches couvertes encore par la Commune et celles confiées à des structures régionales ne sont listées nulle part et bien malin qui saura du premier coup trouver la bonne instance, le bon endroit ou la bonne entité pour obtenir des informations ou adresser des doléances.

Dans ce contexte, il me paraît fondamental que la Municipalité présente de manière claire et transparente au Conseil communal la situation actuelle en terme de collaborations intercommunales, ainsi que sa vision, ses intentions et ses réflexions stratégiques portant sur les régionalisations à venir. Elle pourrait publier par exemple, au rythme qu'elle jugera opportun, un rapport présentant les différentes tâches et domaines qui peuvent être touchés par des régionalisations ou une collaboration intercommunale accrue, accompagné des perspectives envisageables et des éléments de réflexion associés. Ce document public, permettrait une discussion large au niveau de la région sur ce qui peut être envisagé, sur ce qui est rendu obligatoire par de nouvelles lois ou de nouveaux règlements, ou ce qu'il est nécessaire de maintenir au niveau communal. Actuellement, Yverdon n'ose pas s'exprimer de peur de donner l'impression de vouloir littéralement dévorer les communes voisines. Et en croire certains articles de journaux, les communes du district ont des attentes fortes vis-à-vis d'Yverdon, mais ne les formulent pas trop clairement. La mise sur la table des réflexions de la Municipalité d'Yverdon romprait ainsi cette dynamique du silence et permettrait des discussions ouvertes sur ce sujet. Gageons aussi que des discussions plus en amont éviteraient des blocages ou des inquiétudes et contribueraient à en apaiser le débat.

Par conséquent, je dépose, au nom du groupe des Verts, un postulat demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport énumérant les collaborations communales existantes, les domaines qu'elles touchent, leur organisation et les sources d'information à leur sujet. Ce document devrait également contenir les intentions futures de la Municipalité dans le domaine des collaborations intercommunales et les projets en cours, qu'ils soient le fruit d'une discussion régionale ou la conséquence d'une loi ou d'un règlement cantonal. Je vous remercie, par avance de soutenir ce postulat qui vise une amélioration générale de l'information et des débats sur les sujets qui concernent la régionalisation. Notre région le mérite. Je vous remercie.

Discussion sur le postulat

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre A de notre

règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est avec plaisir que la Municipalité répondra par voie de préavis si vous le souhaitez. Je vous remercie également de ne pas nous avoir fixé un délai. En tout cas, nous ferons en sorte de vous le rapporter aussi vite que possible. Mais ça va prendre un certain temps, c'est sûr.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Effectivement M. le Syndic, mon expérience récente m'a rendu attentif au fait que les délais étaient des fois difficiles à respecter.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais, en attendant que le préavis sorte et qu'on fasse l'inventaire de ce qui existe ou de ce qui pourrait exister, j'aimerais quand même rappeler que la Municipalité a l'obligation d'informer le Conseil communal chaque année sur l'activité et sur les décisions prises dans chacune des associations dont elle fait partie. Ceci concerne les associations de communes, cela se trouve dans la loi sur les communes, si j'avais une tablette, je vous l'aurais sorti tout de suite, mais ce n'est pas le cas, peut-être vous pouvez le trouver. Mais il y a déjà l'obligation d'informer les conseils généraux ou communaux des activités et de ce qui se passe dans les associations intercommunales dont elle fait partie.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Naturellement, nous respectons scrupuleusement la loi puisque dans le rapport de gestion, vous trouvez les informations quant aux activités des ces associations ou organisations intercommunales.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, vous résolvez le problème informatique ?

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Certaines fois, il faut savoir s'avouer vaincu.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.6

Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Escaliers du Pont de Pomy).

Plusieurs citoyens yverdonnois, dont notamment une jeune maman avec des enfants en bas

âge, ont attiré mon attention sur une lacune plutôt dangereuse.

Après vérification, la chose est avérée. Les escaliers menant du très récemment rénové Pont de Pomy au chemin des Roses, sont totalement dépourvus de main courante ou de barrière centrale. Quand l'on sait que ces escaliers en béton sont totalement encastrés dans des parois de béton et que le dénivelé desdits escaliers est d'environ 6 mètres, cela fait peur de penser à ce qui pourrait arriver ! D'autre part, ces escaliers ne sont aucunement pourvus d'éclairage.

J'en appelle au Service de l'urbanisme afin que les travaux nécessaires soient exécutés dans les plus brefs délais et que les escaliers soient condamnés en attendant les travaux.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement.

Mme WAGNIÈRE nous a remis le document signé de 5 membres.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je prends note de cette question. Je regarderai parce que c'est un détail important à régler.

Des travaux sont encore en cours, on est en train de monter les parois antibruit. Je ne peux pas vous dire si ça suit, si cela n'a pas été prévu. STE étant le dicastère pilote de cet ouvrage, je ferai le nécessaire, je ne dirai pas demain matin, mais après demain matin.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.7

Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Parking souterrain, avancée du projet).

Comme ma question porte sur une question de délai, je ne sais pas si je dois l'adresser à M. le Syndic ou à Mme la Municipale SAVARY.

J'aimerais revenir à la question que j'ai déjà posée lors du Conseil du 3 novembre 2011, à savoir le préavis qui devrait nous être soumis, ou en tout cas que vous nous aviez promis dans le 1^{er} trimestre de cette année, pour l'étude sur l'aménagement du parking souterrain et le réaménagement de la Place d'Armes. Alors comme on n'a pas reçu de préavis, j'aimerais savoir ce qu'il en est.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Ce préavis étant de la responsabilité d'URBAT, c'est clairement moi qui vous répondrai à nouveau, pour vous dire, non pas pour vous promettre quoique ce soit comme la dernière fois, mais pour vous informer cette fois que ce préavis est finalisé, rédigé, mais pas encore signé parce qu'il est, comme le veut l'usage, en circulation auprès des autres services concernés. Si tout va bien ce sera sur la table de la Municipalité après la pause de Pâques, c'est-à-dire dans deux semaines, et envoyé aux Conseillers communaux dans la foulée si la Municipalité l'accepte bien sûr.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vous remercie et je m'en réjouis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.8

Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (PR10.16PR_zone 30 km/h).

Ma deuxième question est relative au préavis n°10.16 que nous avons accepté lors de notre Conseil du 24 juin 2010 sauf erreur, qui traite des zones 30 km/h.

Dans ce préavis, il est prévu l'aménagement d'une zone 30 km/h au niveau des Petites Roches et Faiënerie. Ces aménagements ont été faits, ces rues sont maintenant en zone 30 km/h, ce qui est une bonne chose s'agissant de rues exclusivement à usage d'habitation.

Il est également prévu de passer des zones 30 km/h dans le nouveau quartier des Îles. S'agissant de rues que nous venons finalement de créer, je me demande pourquoi elles n'ont pas été faites directement en zone 30 km/h sachant que les futurs investissements pour les faire seront quand même peut-être plus importants que si cela avait été fait directement. Et comme en plus ces rues sont vouées aussi exclusivement à l'habitat, il y a une école, il y a de nombreux enfants qui jouent directement sur les rues dans ce quartier-là, il m'aurait semblé opportun de les mettre directement en zone 30 km/h.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Il n'y a pas que sur les délais qu'on ne peut pas toujours répondre, je ne peux pas vous répondre, mais je prends note de la question et je vous répondrai lors de la prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.9

Une Question de M. le Conseiller Philippe GRUET (Avenir projet d'AggloY).

Ma question va à la Municipalité.

Suite à la démission de Mme PROBST, Cheffe de projet d'AggloY, je m'inquiète du devenir du projet d'agglomération qui est dans une phase de réalisation pour les ouvrages de 1^{ère} génération et d'étude pour ceux de 2^e génération. Je ne vais pas, pour la 3^e génération, dire où ils en sont.

Comment va-t-on pallier à ce départ sans que cela compromette gravement le fonctionnement d'AggloY ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, pour un certain nombre de raisons, Mme PROBST, Cheffe de projet AggloY, a décidé de démissionner. Ce qui effectivement pose un certain nombre de problèmes.

Il faut savoir que déjà depuis quelques mois, nous avons dû pallier à certaines absences, que nous avons pris des dispositions pour ce faire. Il y a un certain nombre de dossiers qui sont en cours, notamment le projet d'agglomération 2^e génération, donc ce qui devrait être mis en œuvre à l'horizon 2030. Nous travaillons dessus puisque le délai est fixé au 30 juin pour le dépôt auprès de la Confédération et qu'on doit encore évidemment faire une phase de consultation. Ce dossier est pris en main par un collaborateur que nous avons engagé au 1^{er} mars de cette année et qui, urbaniste de son état, suit ce dossier.

Nous avons une étude en cours également pour le secteur de Chamard-Châtelard en collaboration avec les communes de Grandson, Montagny et Valeyres. Là aussi, nous sommes épaulés par l'équipe du bureau d'agglomération qui est encore en fonction et par des bureaux mandatés qui gèrent le mandat d'étude parallèle.

Nous avons également un reste d'étude sur la traversée centre, sur l'aménagement du centre ville, comme l'a dit Mme la Municipale, un préavis va sortir, ces études liées à l'Agglo sont terminées.

Donc nous arrivons à la fin de ces grands chantiers, cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autre. Evidemment il y a d'autres études que devons mener. Mais, celles qui sont en cours sont gérées par l'équipe en place, par un soutien accru des services de l'État et par des mandataires externes.

Et puis, nous sommes activement en réflexion actuellement avec l'ensemble des communes partenaires et l'État pour définir la mission, le rôle futur du bureau d'agglomération, qui va évoluer puisque le projet arrive dans une phase de réalisation concrète un peu partout, non seulement à Yverdon-les-Bains. Donc nous réfléchissons à cela et dans la foulée évidemment, nous établirons de nouveaux cahiers des charges pour les collaborateurs, la dotation du bureau d'agglomération n'est pas encore déterminée pour la suite, mais nous aurons une vision plus claire dans quelques semaines.

Pour l'instant en tout cas nous arrivons à gérer le quotidien avec une pression assez forte, mais nous y arrivons. Et nous verrons un peu plus clair dans quelques temps.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.10

Une Question de M. le Conseiller Olivier KERNEN (Entretien des cours d'eau).

J'ai une question simple, mais c'est une simple question en l'occurrence à la Municipalité. J'ai été interpellé par quelques personnes, notamment des touristes de passage au Centre thermal, au sujet de déchets stagnants qui se trouvent dans les canaux traversant la Ville.

Comme ma mémoire faillit un peu, je n'ai pas trouvé la réponse à cette question. Je ne me rappelle plus qui de la Commune ou du Canton s'occupe de ce problème des cours d'eau et qui surtout les nettoie. C'est vrai que ces derniers temps, avec la bise d'une part, et le peu de tirant d'eau de ces canaux, on se retrouve avec beaucoup de déchets pratiquement à la hauteur du centre ville, et que cela ne faisait pas très bonne façon en l'occurrence.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Alors je peux répondre au Conseiller KERNEN. L'entretien des cours d'eau est de la compétence cantonale, DP cantonal. Ils sont entretenus par le SESA avec un effort tout particulier depuis plusieurs années. Les coûts d'entretien pour assurer leur fonction sont à la charge du Canton. Néanmoins, pour avoir de la propreté, la Voirie effectue quatre campagnes de nettoyage des berges pour compléter, je le rappelle, le bon travail du SESA. De plus, nous allons récupérer systématiquement les objets dans les cours d'eau, soit les vélos, les palettes, les containers, etc. C'est là ce que je peux vous répondre.

On a des téléphones qu'il y a un container qui est dedans, on va. Mais effectivement, c'est une question d'éducation des gens. Quand on passe en voiture, on ne lance pas la bouteille à travers. Mais enfin, c'est suivi de manière très fréquente et j'en conviens des fois, ce n'est pas très propre. Mais, c'est programmé, c'est planifié et en plus on le fait systématiquement. C'est tout ce que je peux vous répondre M. le Conseiller.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Merci, M. le Municipal, je vous laisse donc prendre toutes les dispositions utiles pour la suite des nettoyages, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.11

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Benne à verre à la rue des Cygnes).

J'avais averti Valérie que j'avais plusieurs petites questions, mais elle n'en a mis qu'une !

Puis avant de lire mes questions, j'aimerais juste remercier les services concernés pour avoir réinstallé les panneaux d'affichage surtout à la rue des Cygnes et au bout des Prés-du-Lac, les panneaux d'affichage des avis mortuaires. Les gens, ils ont l'habitude de regarder en allant en ville, puis maintenant, ils sont posés, je les remercie.

Maintenant, ma première question :

Est-il prévu de réinstaller une benne à verre à la rue des Cygnes aux alentours du Conservatoire de musique ? Si non, pourquoi ? Ça, c'est la première.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Vous vous arrêtez là M. le Conseiller ? Je vous repasse la parole après.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Où est la benne à verre Cygnes 10 ? Sera-t-elle remplacée ? Où et quand ?

Elle a été supprimée pendant les travaux consécutifs au Conservatoire de musique. Elle a été compensée par le point de collecte sélectif de la Roselière, d'autre part. Et encore, j'ajoute, il y a une benne à la Marive, 100 mètres à pied, moins de 2 minutes et un peu plus loin, s'ils vont en ville, 300 mètres plus loin, il y a la benne à verre de la Migros.

Par contre pour le positionnement d'une benne à verre vers le Conservatoire de musique, je ne pense pas qu'au point de vue esthétique et urbanistique, il y en a une qui sera reposée, mais on va discuter avec le Service URBAT. Et les gens traversent le pont, il y a la benne à verre de la Marive, ce n'est quand même pas bien loin.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Oui, merci M. le Municipal, bon je ne suis pas tout à fait satisfait, disons pour les habitants du quartier, parce qu'une fois qu'ils ont lu le panneau des avis mortuaires (*rites dans la salle*), ils remontent la rue des Cygnes, puis ils posent leur deux bouteilles dans la benne, puis ils vont en ville, ils ne vont pas faire le détour jusqu'à la Marive. Mais c'est un détail, je crois que les gens ont compris ce que vous avez envie de faire, puis ce que vous avez fait, voilà.

Je peux passer à ma deuxième question ?

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.12

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Revêtement rue Jean-André Venel).

Ma deuxième question concerne la rue Jean-André Venel depuis le collège de la passerelle jusqu'au chemin des Roses.

Pourquoi la couche terminale de bitume n'est pas encore posée ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Alors, la couche de bitume n'est pas encore posée pour une série de raisons, disons que je vais vous expliquer un peu chronologiquement.

La rue déjà, il faut le savoir, n'est pour l'instant pas propriété de la Commune, elle est encore

propriété du promoteur. Il y a donc une procédure de passage au domaine public, de passage au DP comme on dit, qui est en cours, et puis qui prévoit donc que la rue soit cédée d'un commun accord par le propriétaire à la Commune. Mais pour que cet acte puisse être fait, il est nécessaire que cette rue soit mise par le propriétaire au standard de la Commune, disons plus particulièrement au standard du plan de quartier en vigueur, parce que c'est vrai la Commune récupère ces rues en domaine public, comme ça c'est elle qui en assure, parce qu'elle devient propriétaire, l'entretien, mais elle aimerait récupérer des rues dans un état correct, si possible déjà bitumées, plutôt que de devoir faire l'entier du travail elle-même.

Là, en l'occurrence, des aménagements ont été demandés. Ces aménagements, ils ont été mis à l'enquête. Et puis, ce qui doit être fait encore, c'est finalement une répartition du financement parce qu'il n'est pas du tout exclu dans ce genre de cas que la Commune participe aux frais du propriétaire, voilà pour la version courte, disons.

Ce qui nous mène, alors on va nouveau parler de délai mais cette fois je vais répondre moins, je ne peux botter ça en touche ! Je ne sais pas exactement quand est-ce qu'on arrivera au terme de cette procédure-là, mais disons, espérons que ce soit réglé le plus vite possible, disons au moins jusqu'à l'automne. Mais c'est une procédure qui implique différents éléments et puis ce n'est pas la Commune qui bitume, c'est le propriétaire qui bitume dans le cadre de ses travaux d'aménagement, enfin façon de parler quoi.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Je remercie Mme la Municipale, disons que je connaissais un peu la réponse, mais il y a beaucoup de gens qui ne connaissent pas en ville les procédures de tout ce qui va se passer concernant ces rues privées qui passent en domaine public. Donc je vous remercie infiniment.



10.13

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Parc à Vélos au Conservatoire de musique).

Puis ma troisième petite question, elle est venue en fin d'après-midi en repassant devant le Conservatoire de musique (*rires dans la salle*), sur le trottoir où il y a l'arrêt du bus « Conservatoire », il y avait sept-huit vélos qui étaient en vrac comme ça, qui empêchaient les gens un peu de passer, etc. Puis, ce n'est pas que les enfants qui vont au Conservatoire, parce qu'il y avait un vélo électrique d'adulte qui était aussi posé là-devant. Donc je pense que c'est un peu de la discipline. Et puis la question c'est :

Est-ce qu'il y aura un parc à vélo qui sera prévu dans le coin pour justement pour ces personnes-là ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Il est effectivement prévu un parking à vélo, dans le cadre des aménagements extérieurs, qui devrait se trouver de l'autre côté à l'entrée du parking voiture. Il est prévu, il faut simplement effectivement mettre en place ces aménagements extérieurs.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Oui, alors je remercie la Municipalité de sa réponse. Puis j'espère que ce soit fait assez vite aussi. Là, il y a peut-être un délai, mais au moins mettre un panneau « Interdiction de mettre vos vélos là-devant » parce que ça gêne les personnes qui vont en ville, qui lisent les panneaux, puis qui voulaient mettre des bouteilles (*rires dans la salle*) dans le container.

Merci beaucoup, bonne soirée.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de l'ordre du jour.

10.14**Une Question de M. le Conseiller Philippe GUIGNARD (Évènement musical du 30 mai 2012).**

Je reviens sur ma question posée à l'occasion de notre dernier Conseil à savoir l'évènement musical majeur du 30 mai prochain.

Et oui Mme SAUGY effectivement, il m'avait été promis, enfin il nous avait été promis un certain nombre d'informations, et c'est avec plaisir que nous allons entendre ces dites informations, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller, je finissais la salle avant de passer la parole à la Municipalité.

**Réponse de la
Municipalité****Mme la Municipale Nathalie SAUGY :**

Effectivement j'étais étonnée, je me disais il ne va pas y avoir de question. Donc j'avais prévenu Mme la Présidente que je donnerai quelques informations. Effectivement, on en avait promis lors de la dernière séance.

Je vais être assez brève ce soir parce qu'on est toujours en train de travailler. Cette organisation se passe bien. Les attentes techniques des organisateurs ont pu rapidement être comblées par les services correspondants de la Ville.

Les aspects de sécurité, circulation, parking sont toujours à l'étude. Cette manifestation est très exigeante et les services de la Ville ainsi que les organisateurs travaillent pour apporter les meilleures conditions aux festivaliers, en tenant compte des intérêts des habitants de la Ville.

Toutes les informations utiles à la population seront délivrées au début du mois de mai. En tout cas le 3 mai, ça tombe bien puisqu'il va y avoir une séance de Conseil communal le soir, vous pourrez revenir si tout n'est pas complet. En attendant, il y aura le journal Bonjour qui va sortir ce jour-là, il y aura le site internet de la Ville qui, peut-être même avant déjà le 3 mai, progressivement donnera des informations précises.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de l'ordre du jour.

Si la salle n'a plus de question, je me tourne vers la Municipalité s'il y a encore d'autres réponses à apporter ?

Clôture

Cela ne semble pas être le cas, donc la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation dans un calme quasi olympien ce soir merci, ainsi que le public, les téléspectateurs et téléspectatrices de nous avoir suivis.

Je vous souhaite d'excellentes Fêtes de Pâques et vous donne rendez-vous le jeudi

3 mai 2012 à 20h.

Il est 22h08, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 avril 2012

		Page
1.	Appel.....	- 256 -
2.	Approbation du PV du 8 mars 2012.....	- 256 -
3.	Démission.....	- 257 -
4.	Assermentations.....	- 257 -
5.	Communications de la Présidente.....	- 258 -
6.	Communications de la Municipalité.....	- 258 -
7.	Préavis n° PR11.36PR <ul style="list-style-type: none"> • relatif à la modification du régime de prévoyance des municipaux et à l'introduction d'un régime d'indemnité compensatoire en cas de non réélection • la réponse apportée à la motion de Madame la Conseillère Giorgiatti-Sutterlet du 5 novembre 2009 Monsieur Julien BOURGNON, rapporteur.....	- 259 -
8.	Préavis no PR12.02PR concernant une demande pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle 2350 occupée par le camping communal, sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent. Monsieur Pascal BLUM, Président de la commission des affaires immobilières, remplaçant M. Vassilis VENIZELOS, rapporteur de majorité Monsieur Mathias HUMBERT, rapporteur de minorité.....	- 265 -
9.	Préavis no PR12.03PR concernant une demande de crédit d'études de frs 103'000.- pour l'étude sur l'assainissement phonique des rues. Monsieur Brian OOSTERHOFF, rapporteur.....	- 271 -
10.	Propositions individuelles et interpellations.....	- 272 -
10.1	Une Interpellation de Mme la Conseillère Catherine CARP (Demande du 7 décembre 2010 d'honorer la mémoire de Pierre Coigny en donnant son nom à l'Esplanade du Château).....	- 272 -
10.2	Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Projet d'aménagement Place Pestalozzi).....	- 274 -
10.3	Une Motion de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Etat de vétusté des 3 ruelles reliant la rue des Remparts à la rue du Four).....	- 275 -
10.4	- 278 -Un Postulat de M. le Conseiller Bart WIND (Encourageons la Cogénération domestique au gaz à Yverdon-les-Bains).....	- 278 -
10.5	Un Postulat de M. le Conseiller Cédric PILLONEL (L'amélioration de l'information sur les collaborations intercommunales).....	- 281 -
10.6	Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Escaliers du Pont de Pomy).....	- 283 -
10.7	Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (Parking souterrain, avancée du projet).....	- 284 -
10.8	Une Question de M. le Conseiller Dominique VIQUERAT (PR10.16PR_zone 30 km/h).....	- 285 -

10.9	Une Question de M. le Conseiller Philippe GRUET (Avenir projet d'AggloY).	- 285 -
10.10	Une Question de M. le Conseiller Olivier KERNEN (Entretien des cours d'eau).	- 286 -
10.11	Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Benne à verre à la rue des Cygnes).	- 287 -
10.12	Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Revêtement rue Jean-André Venel).	- 287 -
10.13	Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Parc à Vélos au Conservatoire de musique).....	- 288 -
Réponse de la Municipalité		
de Mme la Municipale Nathalie SAUGY à M. le Conseiller Philippe GUIGNARD :		
Question du 8 mars 2012 concernant l'évènement musical du 30 mai 2012.....		- 289 -